

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/07/2019

Dossier complet le :

26/07/2018

N° d'enregistrement :

F09318PO260

1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagement sur le réseau de la Société du Canal de Provence (SCP). Création d'un bypass et d'une microcentrale hydroélectrique au niveau du brise charge des Laures, nommé point A (Solliès ville - 83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRUN Jean-François, chef du service Maitrise d'Ouvrage

RCS / SIRET

057813100026

Forme juridique

Société Anonyme d'Économie Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 29 : Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique : - Examen au cas par cas : Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,5 MW	Projet de microcentrale sur un ouvrage hydraulique du Canal de Provence d'une puissance maximale brute totale de 250 KW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur le réseau d'eau brute de la SCP, le point A est un ouvrage de régulation (brise charge) qui est situé au débouché de la galerie de Montrieux-Valauray et en tête de l'ensemble du secteur Toulon Est.

La Société du Canal de Provence souhaite renforcer la ligne de production de Toulon Est afin de répondre de manière sécurisée aux besoins de desserte en eau, et valoriser la charge hydraulique disponible (dissipée à ce jour par des réducteurs de pression), en installant un équipement de turbinage en dérivation de la ligne d'alimentation principale.

Les travaux nécessitent la construction d'un bâtiment semi enterré sur le site du brise charge des Laures pour recevoir :

- le bypass principal "grands débits" (vanne et conduite de diamètre 1200 mm),
- une seconde passe pour alimenter la microcentrale (vannes et conduite de diamètre 600mm).

Cette installation ne nécessite aucun prélèvement d'eau supplémentaire ni rejet dans le milieu naturel.

4.2 Objectifs du projet

La Société du Canal de Provence souhaite renforcer la ligne de production de Toulon Est afin de répondre de manière sécurisée aux besoins de desserte en eau, et équiper le "point A - Brise charge des Laures" sur la commune de Solliès Ville avec des équipements de production hydroélectrique afin de valoriser la charge disponible sur cet ouvrage de régulation. Cet ouvrage doit donc répondre à un double objectif de renforcement et de sécurisation des dessertes de Toulon Est, et de production d'énergie renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- la construction d'un bâtiment de 240 m² semi enterré qui abritera la turbine, le by-pass "grands débits" (canalisation DN1200 sur une longueur de 71 ml et sa vanne DN1200),
- la suppression du bassin tampon existant,
- la construction d'un regard (surface 16,4 m²) immédiatement en aval du brise charge qui abritera un clapet anti-retour pour protéger le brise charge de la nouvelle pression aval,
- le raccordement du refoulement de la turbine sur le by-pass "grands débits" lui même raccordé en aval du clapet anti-retour,
- l'installation d'armoires électriques dans le local,
- le raccordement électrique sur le réseau ENEDIS basse tension.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'aménagement du "point A" (poste de régulation de pression) à Solliès Ville (83) avec une turbine hydroélectrique d'un débit nominal de turbinage de 1200 l/s permettra la production de 1240 MWh. Les eaux turbinées sont restituées dans le réseau SCP immédiatement après la turbine sans rejet dans le milieu naturel. L'ensemble de ces aménagements permet également d'assurer une augmentation de la demande en eau liée à l'ensemble des projets de Toulon Est, en by-passant le brise charge.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Procédure d'autorisation au titre du code de la Santé Publique relative à l'installation d'équipements hydroélectriques sur des canalisations d'eau brute destinées à la consommation humaine.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions du bâtiment destiné à accueillir l'équipement de turbinage	17m X 14m
Dimensions du regard destiné à accueillir le clapet anti-retour	4,10m X 4m
Diamètre nominal de la canalisation de dérivation principale	1200 mm
Diamètre nominal de la canalisation de dérivation secondaire (petits débits)	800 mm
Diamètre nominal de la turbine	600 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Point A - Brise charge des Laures
Chemin de l'eau
83210 Solliès ville

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°00'45"72 Lat. 43°10'27"03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de Plan de prévention des risques incendies, mais une carte des aléas feu de forêts de 1997 disponible sur internet sans légende. Au 30 janvier 2018 le plan de prévention des risques inondations est prescrit avec dispositions immédiatement opposables. Il concerne le Gapeau. La zone de travaux n'est pas concernée. Plan de prévention des risques mouvements de terrain opposable depuis février 2015. Le site est en zone bleue pour les chutes de blocs et de pierres mais la parcelle a été remaniée et sécurisée lors de l'installation des ouvrages existants (années 1970). Plan de prévention des risques technologiques du site militaire approuvé depuis février 2015. Le site du brise charge des Laures où seront réalisés les travaux est en dehors de ce périmètre.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZRE du bassin du Gapeau se situe au versant nord du massif du Baou Rouge et dans la plaine du Gapeau. La zone de travaux n'est pas concernée par ce périmètre.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le Périmètre de Protection Immédiat de l'ouvrage SCP. Ce PPI très étendu est en cours de révision (démarche en cours auprès de l'ARS). Les équipements de production hydroélectriques seront situés en dehors du futur périmètre de protection immédiat.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la ZSC "MONT CAUME - MONT FARON - FORET DOMANIALE DES MORIERES" (FR9301608) - Le site a été remanié pour des ouvrages de distribution d'eau mis en service en 1976 pour l'ensemble de la région Toulonnaise. Aucun habitat remarquable décrit dans ce site n'est impacté par ces travaux.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité mais hors périmètre du site classé 93C83053 Massif du Coudon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement d'eau supplémentaire pour cet ouvrage. Les débits turbinés sont ceux appelés par les clients en aval.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces travaux ponctuels de canalisations enterrées proche de la surface sans rejets d'eau ne provoqueront aucune interaction avec la masse d'eau souterraine (FRDG 137) "Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset"
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires extraits pour les terrassements du regard de turbinage seront triés et utilisés pour les remblais du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de chantier se situe dans un site déjà aménagé pour les ouvrages de régulation du réseau d'eau de la Société du Canal de Provence dans le secteur collinaire de la commune de Solliès Ville au nord ouest de l'agglomération de La Crau / La Farlède.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de travaux est anthropisée par les installations existantes. Le réseau SCP "Les Laures - Trapan" a été mis en service en 1976. Ce site dédié à des ouvrages techniques pour le réseau d'eau de la SCP se situe au milieu de la garrigue non loin de l'autoroute et des agglomérations. Aucun habitat ou espèce animale ou végétale décrits dans le site Natura 2000 "MONT CAUME - MONT FARON - FORET DOMANIALE DES MORIERES" ne sont impactés par les travaux effectués dans le secteur dédié aux installations SCP.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation sera intégralement réalisée dans une propriété de la Société du Canal de Provence dédiée à des installations techniques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors du PPRT du site militaire de Tourris.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque inondation. Classé en zone bleu pour les chutes de pierres, blocs et écoulement de masse rocheuses. Le secteur est classé en aléa feux de forêt. Il s'agit de canalisations d'eau enterrées et d'un bâtiment technique abritant l'installation de turbinage dans un périmètre d'installations techniques dédié à la distribution d'eau. En phase travaux, toutes les précautions seront prises pour éviter un départ d'incendie et respecter la réglementation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La microturbine possèdera un agrément ACS, de même que tous les équipements en contact avec l'eau installés dans le cadre de l'aménagement. Le turbinage n'entraînera aucune modification de la qualité de l'eau brute SCP. Une étude acoustique pour mesurer l'état initial a été effectuée. Dès la mise en fonctionnement de nouvelles mesures acoustiques seront réalisées pour vérifier le respect de la réglementation concernant l'émergence de bruit. Le cas échéant une isolation complémentaire ou la mise en place de pièges à son seront prévus.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des engins de chantier seront amenés à circuler uniquement lors de la phase chantier. Ils seront conformes aux normes antibruit en vigueur et respecteront les consignes de sécurité édictées dans le cadre du Plan Général de Coordination.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase travaux. Le chantier se déroulera exclusivement en période diurne. En phase de fonctionnement l'étude acoustique et l'isolation du bâtiment permettra d'atténuer au maximum la nuisance sonore. L'impact résiduel sera négligeable. Le projet respecte la réglementation au titre du code de la santé publique (Valeurs d'émergence du bruit Art R 1334-33)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations de faible intensité liées aux engins de chantier pourront être perçues uniquement en phase travaux (phase de terrassement).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier se déroulera en période diurne uniquement. Pas d'émission lumineuse en phase de fonctionnement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les véhicules et engins de chantier sont conformes à la réglementation sur le bruit et les émissions atmosphériques. L'emprise du chantier est limitée, les engins seront tenus de circuler à vitesse réduite. Les poussières éventuellement produites en période sèche seront bloquées par une irrigation / humidification des zones de chantier concernées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement n'entraînera aucun rejet supplémentaire. L'eau turbinée ne sort pas du réseau SCP.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des toilettes chimiques seront prévues sur le chantier et gérées par une entreprise spécialisée. Il n'y aura aucun effluent en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets habituels de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution accidentelle des sols. L'entreprise en charge des travaux est tenue de fournir à la SCP les bordereaux de suivi des déchets. Aucun déchet ne sera produit en phase exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Construction sur un site déjà aménagé par la SCP.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se situe sur un site dédié aux ouvrages techniques pour le fonctionnement du réseau d'eau de la Société du Canal de Provence dans une zone à aléa feux de forêt.

Du point de vue de la santé humaine, la conception de l'ouvrage est étudiée pour respecter le code de la santé publique et notamment la réglementation concernant les bruits émergents. L'ouvrage n'engendre pas de risque par son existence.

En phase chantier toutes les précautions sont prises pour éviter les risques de pollution : stockage du matériel (hors zone à risque en période d'intempéries), aire de nettoyage, aire de ravitaillement et les risques incendies (respect de la réglementation et des consignes). Toutes les mesures d'évitement et de réduction des risques de pollution sont contractualisées dans le marché de travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de ses objectifs de développement de sa production d'énergie renouvelable, la Société du Canal de Provence souhaite équiper l'ouvrage de dissipation existant, dit point A, sur la commune de Sollies Pont (83) d'équipements de production hydroélectrique. L'objectif est d'utiliser l'énergie de l'ouvrage de dissipation pour turbiner et produire de l'électricité "propre" dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Aucun prélèvement ni rejet d'eau supplémentaire n'est nécessaire à ce projet. L'eau turbinée reste dans le réseau SCP.

Le projet se situe sur un site aménagé spécifiquement pour des ouvrages techniques qui ne présentent aucun intérêt environnemental. Il n'y a pas de consommation d'espace naturel supplémentaire. Dans ce contexte, il ne semble pas nécessaire de faire une étude d'impact spécifique pour cette modification d'ouvrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 (Travaux dans un site déjà remanié et dédié à la livraison d'eau à la région Toulonnaise depuis 1976 sans modification du milieu naturel des environnant).
- Annexe 8 : Etude de bruit - Etat des lieux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à au Tholonet

le, 13 juillet 2018

Signature



en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXE 1

INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE
OU PETITIONNAIRE